

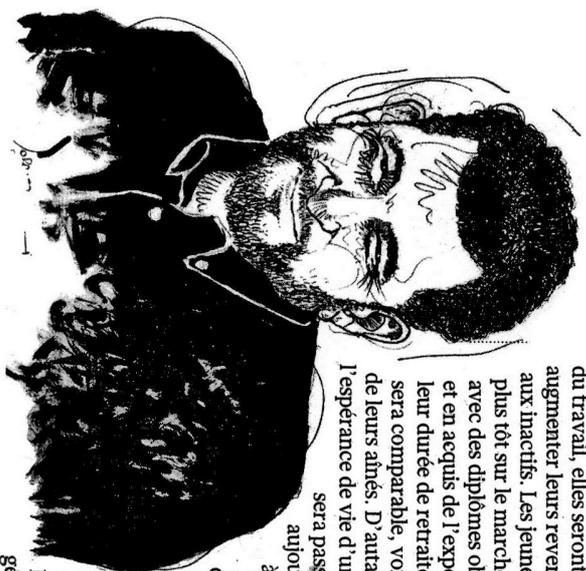
# La guerre des âges n'aura pas lieu !

**Michel Godet**

Alors que la réforme sur les retraites se précise, l'auteur, professeur au Conservatoire national des arts et métiers\*, résume l'idée selon laquelle la jeunesse de 2010 sera la « génération sacrifiée ».

**D**ans la France vieillissante de ce début de siècle, la jeunesse est devenue minoritaire. C'est toute la différence avec 1968 : les jeunes de moins de 20 ans étaient deux fois plus nombreux que les plus de 60 ans, alors qu'en 2050, cela pourrait être l'inverse.

La peur de l'avenir fait aussi partie de l'exception française : nous sommes le seuls pays où de façon constante depuis vingt ans plus de la moitié de la population a peur de tomber dans l'exclusion ! Aujourd'hui, l'ascenseur social serait tombé en panne ! Que les jeunes se rassurent : les portes de l'avenir sont toujours ouvertes pour celui qui est prêt à gravir chaque marche là où il se trouve à partir de ses talents qu'il faut savoir exprimer. Je ne suis pas non plus inquiet pour le rapport de forces des générations futures : moins nombreuses sur le marché du travail, elles seront bien placées pour augmenter leurs revenus par rapport aux inactifs. Les jeunes rentreront plus tôt sur le marché du travail avec des diplômes obtenus en alternance et en acquies de l'expérience. Au total leur durée de retraite en bonne santé sera comparable, voire supérieure à celle de leurs aînés. D'autant que, d'ici à 2030, l'espérance de vie d'une femme de 60 ans sera passée de vingt-sept ans aujourd'hui



à trente-deux ans ! La déferlante du baby-boom devenue celle du papy-boom n'a cessé d'occuper le devant de la scène. Rentière, cette génération craint

aujourd'hui l'inflation, mais s'est enrichie avec celle des années 1970 et 1980 en empruntant à bon compte. Elle a vécu au-dessus de ses moyens depuis trente ans en laissant les déficits publics se creuser. Elle a salué comme un acquis l'erreur historique de 1961 : la retraite à 60 ans au lieu de 65 ans ! Il aurait été plus sage de laisser partir un peu plus tôt les travailleurs usés par les privations de la guerre et les efforts de la reconstruction. On savait que ce qui était possible à l'époque, où il y avait 2,5 actifs pour un retraité, ne le serait plus lorsque la vague des enfants du baby-boom partirait massivement à la retraite autour de 2010 et encore moins en 2030 lorsqu'il y aura moins de 1,5 actif pour un retraité !

Non seulement on a eu tort de tout allouer jusqu'à bientôt casser la petite tirelire de 30 milliards d'euros voulue par Lionel Jospin. C'est plusieurs centaines de milliards d'euros que l'on aurait aujourd'hui dans ce fonds de réserve si les dirigeants successifs de ce pays n'étaient pas entrés dans l'avenir à reculons.

**L**a retraite par répartition est fondée sur la solidarité intergénérationnelle et ce sont bien les enfants d'aujourd'hui, à condition d'être éduqués et d'accepter de travailler, qui paieront les retraites de demain ! Est-ce la faute des générations nées après 1975 si elles sont 20 % moins nombreuses que leurs parents qui ont eu moins d'enfants ? Doivent-elles cotiser aujourd'hui plus encore pour ces parents qui ont vécu au-dessus de leurs moyens et emprunté en leur nom l'équivalent de 150 000 euros (si l'on tient compte des engagements non provisionnés de l'État notamment pour les retraites des fonctionnaires) que chacun devra rembourser lorsqu'il sera actif ?

Il est normal que la réforme des retraites ne passe pas par l'augmentation des cotisations. Elle ne peut guère non plus porter sur la baisse des pensions, car les retraités sont aussi des électeurs qui votent plus que les autres. Et l'on comprend que le pouvoir hésite à se mettre à dos ce qui constitue sa base électorale. Il n'y avait donc qu'un seul levier raisonnable pour sauver la répartition : allonger la durée de vie active des papy-boomers qui ont gagné huit ans d'espérance de vie depuis 1980 et travaillent sept ans de moins que les anciens de l'époque !

Non seulement nos enfants vivront plus longtemps et mieux que nous, mais déjà, comme le relève l'Insee dans ses dernières études de 2009 sur les revenus et patrimoine des ménages, on assiste à un rattrapage relatif des jeunes générations. La prise en compte des transferts intergénérationnels et revenus

réels du patrimoine (et pas seulement ceux déclarés au fisc) laisse penser que ce sont surtout les inégalités au sein de chaque génération qui se sont renforcées : le fait d'avoir reçu une donation ou un héritage explique une part croissante des inégalités de patrimoine. Les exonérations de droits de mutation reproduisent ainsi les inégalités de naissance. Difficile d'avoir des chiffres précis dans un domaine où la discrétion est de mise et la fraude par omission manifeste. D'après l'Insee, le montant des transferts déclarés versés par les ménages s'élève à 38 milliards d'euros en 2006, mais ceux déclarés reçus par d'autres ménages sont seulement de 18 milliards ! Il aurait été

plus juste de pénaliser les transmissions d'héritage et de supprimer l'ISF quand il vient taxer des revenus du travail éparpillés toute une vie ! Il reste enfin à saluer les propositions courageuses de Terra Nova, classée à gauche, mais aussitôt classées sans suite de toute part. En effet, le niveau de vie des inactifs dépasse celui des actifs compte tenu des revenus du patrimoine. Il serait donc normal d'alléger leur CSG sur celle des actifs d'autant qu'ils ne sont pas les derniers à profiter des dépenses de santé.

**D**e même, ce sont les jeunes retraités qui devraient prendre en charge le risque de dépendance puisqu'ils seront les prochains à en bénéficier. Les jeunes ménages actifs portent déjà la charge de l'éducation de leurs enfants sans oublier les pensions et la dette transmise par leurs parents. Il est vrai que le poids électoral

des familles avec enfants n'est pas à leur avantage. Elles représentent 58 % de la population mais moins de la moitié (48 %) des 45 millions d'électeurs même en comptant les jeunes adultes vivant chez leurs parents. A défaut d'instruire un vote familial qui permettrait de défendre les intérêts des générations futures, on pourrait abaisser l'âge de la majorité électorale à 16 ans, afin de compenser le penchant naturel des élus à s'intéresser aux préoccupations d'un électoral vieillissant. On mettrait ainsi en cohérence la majorité sexuelle avec la citoyenneté.

\* Auteur du « *Courage du bon sens* », Odile Jacob, 2009.